

## PROCES VERBAL

### Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

#### SEANCE DU 30 JANVIER 2025 – Salle de la Mairie – à 20 H30

L'an deux mil vingt-cinq le trente janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GARNIER Patrice, Maire.

**Présents :** : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert, Mme VEILLARD Isabelle, M. PIEL Yves, M. THELLIER Roger, M. HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M. BERNARD Éric, Mme CROCHET Brigitte, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. PICOT Xavier, M. AMIOT Christophe (excusé jusqu'à 21h20), Mme MOTTAIS Régine, Mme DESZEROIR Marina

**Ayant donné pouvoir :**

M. GALOPIN Jacky ayant donné pouvoir à M. GARNIER Patrice  
M GERARD Stéphane ayant donné pouvoir à Mme CHERBONNEL Isabelle  
Mme HAMEL Valérie ayant donné pouvoir à Mme VEILLARD Isabelle  
M. JAMES Philippe ayant donné pouvoir à M DANIEL Gilbert  
Mme LOYER Pascaline ayant donné pouvoir à Mme MOTTAIS Régine  
Mme OLIVIER Linda ayant donné pouvoir à Mme ROTH Nathalie

**Absents excusés :** M. COUILLARD Marin, M. HESLOUIN Guillem,

**Absent :** /

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 25

Quorum : 14

M. DANIEL Gilbert a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

#### Ordre du Jour

#### AMF - Subvention Solidarité avec la population de MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de GRANDPARIGNY contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 2 000 € à La Croix rouge  
Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ce soutien à la population de Mayotte

#### **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

La fondation du Patrimoine a été sollicité à 2 reprises en 2024 pour la restauration du tableau « Remise des Clés à St Pierre » de l'Eglise de Milly et le diagnostic de l'Eglise de Chèvreville. Elle a apporté une aide financière sur ces 2 dossiers.

Le budget de cet organisme est équilibré par des subventions des collectivités et nous avons reçu une demande d'adhésion.

Aussi afin de soutenir cette fondation, Monsieur le Maire propose d'adhérer à la fondation.

le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en réglant le montant de l'adhésion (pour information 200 € pour 2025)

#### **demande de subvention Ecole de PARIGNY – Projet Parigny Wall**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mme MORIN, directrice de l'école de PARIGNY sollicitant une subvention pour le projet de jumelage d'éducation artistique et culturelle avec la DRAC dans le cadre de PARIGNYWALL.

Le projet a reçu un avis favorable de la DRAC et une aide financière de 5 000 €.

Le budget prévisionnel s'élève à 6 500 €. Une participation de la coopérative scolaire et de l'Association des Parents est envisagée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 750 € pour ce projet.

#### **Demande d'aide financière aux projets de sorties pédagogiques de l'école Lecroisey**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention de Mme la Directrice de l'Ecole Lecroisey relative aux projets de sortie pédagogique pour :

- Séjour à PARIS de trois jours pour la classe de CE2 du 28 avril au 30 avril 2025.  
3 élèves de GRANDPARIGNY sont concernés, soit (3 élèves x 3 jours x 7 €) 63 € ;

le conseil municipal, à l'unanimité décide de conserver le mode de calcul pratiqué et attribue une aide financière totale pour cette sortie pédagogique de 63 €.

## **Demande d'aide financière aux projets de sorties pédagogiques de l'école Beauséjour**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention de M. le Directeur de l'Ecole Beauséjour relatives aux projets de sortie pédagogique pour :

- Séjour classe de Mer à Montmartin de cinq jours pour les classes de CE2 au CM2 du 16 au 20 juin 2025. 2 élèves de GRANDPARIGNY sont concernés, soit (2 élèves x 5 jours x 7 €) 70 € ;

Le conseil municipal décide d'attribuer une aide financière totale pour cette sortie pédagogique de 70 €.

## **Création de postes**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur à temps complet 35h00/35h00 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 pour assurer des fonctions d'assistant de gestion administrative et la création d'un emploi de rédacteur principal à temps complet 35h00/35h00 pour assurer des fonctions d'assistant de gestion administrative paie et communication à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le conseil municipal

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012,

## **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche**

**Vu** les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche définies dans le règlement de service, annexé à la présente délibération.

**Le Conseil municipal Décide :**

- de solliciter le centre de gestion de Manche pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;

**Commune de GRANDPARIGNY : Rénovation de 19 luminaires vétustes- APS  
391087- EPT2 et rénovation PL énergivores et vétustes 391 EPT1**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour les travaux **Rénovation de 19 luminaires vétustes- APS 391087- EPT2 et rénovation de 17 luminaires PL énergivores et de 4 vétustes 391 087 EPT1**

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 48 600 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GRANDPARIGNY s'élève à environ 31 101 €.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré,

- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés courant 2025,
- Acceptent une participation de la commune de 31 101 €,

**Demande de subvention au titre des amendes de police – Rénovation de 19 luminaires vétustes et rénovation PL énergivores et vétustes -**

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération : **Rénovation de 19 luminaires vétustes- APS 391087- EPT2 et rénovation de 17 luminaires PL énergivores et de 4 vétustes 391 087 EPT1**

- . Le montant des travaux est estimé à

19 luminaires vétustes	16 541 €
Rénovation PL énergivores et vétustes	14 560 €
TOTAL	31 101 €

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de réaliser des travaux de **Rénovation de 19 luminaires vétustes et rénovation PL énergivores et vétustes**
- 

**Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Rénovation de l'ancien presbytère**

Monsieur le Maire expose que le projet : **Rénovation de l'ancien presbytère** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le montant estimé des travaux s'élève à 570 000 € HT, soit 684 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 570 000 € HT

- DETR : 228 000 €
- FIR (Département) : 120 000 €
- Autofinancement : 39 000 €
- Emprunt : 180 000 €
- Recettes générées par le projet 3 000 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve le projet de **Rénovation de l'ancien presbytère et sollicite une subvention d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou DSIL**

#### **Informations :**

Mme HAMEL Marie-Claude informe que l'Entreprise Jacky HAMEL effectue les travaux de couverture dans l'entrée de la salle des fêtes.

M. PIEL indique qu'un logement Impasse Emile Piel s'est libéré, et qu'une nouvelle locataire est arrivée.

M. DANIEL relate les cérémonies de vœux et indique que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération ont été vandalisés. Il a porté plainte à la gendarmerie, un dossier de sinistre a été effectué aux assurances. Compte tenu du montant de la franchise, la commune ne sera pas indemnisée.

En vue de la préparation du budget, il sollicite actuellement des devis auprès des entreprises.

M. GARNIER informe que les travaux d'effacement des réseaux Route du Mauray avancent bien.

Les photos de l'avancement des travaux de l'aménagement du cimetière de PARIGNY sont projetées. Une bande de 40 cm d'enrobé va être découpée autour de l'église afin d'éviter les infiltrations dans les murs.

#### **Questions et informations diverses**

M. le Maire informe de l'organisation d'une sortie à PARIS organisée par l'Association des Anciens Combattants de MILLY. Une feuille d'inscription doit être mise à jour, elle sera transmise aux membres du conseil.

L'Association des Parents d'élèves de PARIGNY organise également son repas dansant le 29 mars prochain. Une feuille de réservation sera transmise à l'ensemble des membres du conseil.

M. GARNIER relate la visite de M. le Sous-Préfet Pierre CHAULEUR. Une présentation de la commune nouvelle a été projeté et les dossiers de demande de subventions en cours ont été présentés. Cette rencontre s'est finie par la visite du Presbytère. Cette visite de courtoisie s'est très bien passée

Mme MOTTAIS informe que les chemins piétonniers inter-lotissements sont très glissant et dangereux.

Mme CHERBONNEL demande si des travaux de réfection de la Route de Mauray sont prévus après les travaux d'effacement de réseaux. Dans 1<sup>er</sup> temps, les tranchées seront refaites à l'identique. La Route du Mauray devra être étudié en tenant compte de l'aménagement du virage et la reprise du réseau d'eaux pluviales.

M. THELLIER indique qu'une grande marre d'eau se forme au carrefour de Pied d'argent. En cas de gel, cela peut devenir dangereux.